

Luxembourg, le 18 octobre 2023

Monsieur Frieden, formateur du nouveau gouvernement,

Nous vous félicitons d'avoir entamé, dans le cadre des négociations d'un futur accord de coalition, des groupes de travail thématiques et prévu en premier lieu d'impliquer la société civile pour définir les lignes d'actions du prochain gouvernement.

Par la présente, le Cercle de Coopération des ONGD, le groupe de travail "Finance durable" et l'Initiative pour un devoir de vigilance demandent une entrevue avec vous et des représentants des groupes de travail chargés de l'élaboration d'un nouveau programme gouvernemental.

Nous représentons près d'une centaine d'organisations de la société civile luxembourgeoise œuvrant pour l'atteinte des Objectifs du développement durable et actives dans la lutte contre les inégalités dans le monde. Nous avons longuement analysé les impacts de la politique économique du Luxembourg au niveau national et international, notamment sur l'impact au niveau des activités économiques sur le respect des droits humains, la protection du climat et de la biodiversité ainsi que sur les populations des pays dits en développement, et avons acquis une expertise sur les enjeux de nos sociétés.

Nous sommes d'avis que le futur gouvernement luxembourgeois ne doit pas seulement s'occuper des thèmes d'importance nationale. En tant que l'un des pays ayant la plus grande empreinte écologique au monde et en tant que membre du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, le Luxembourg doit également assumer ses responsabilités internationales.

Nous aimerions vous présenter nos propositions afin de contribuer à l'élaboration du futur programme du gouvernement. Une entrevue pourrait permettre de thématiser certains points clés avec des propositions concrètes, comme :

- la transition vers une économie plus durable et la responsabilisation du secteur financier au niveau des droits humains, y inclus le droit à la protection du climat, de la biodiversité et de l'environnement ;
- la cohérence des politiques pour le développement et la prise en compte et mitigation des effets négatifs de la politique économique et commerciale du Luxembourg au niveau global.

Dans l'espoir de pouvoir vous rencontrer prochainement pour un échange, nous vous prions de vouloir agréer, Monsieur Frieden, l'expression de nos sentiments distingués.



Nicole E. Ikuku
Directrice
Cercle de Coopération



Martina Holbach
Coordinatrice GT Finance durable



Jean-Louis Zeien
Coordinateur de l'Initiative pour un devoir de vigilance

Présentation des trois réseaux :

- **Le Cercle de Coopération** est la plateforme des organisations non-gouvernementales de développement (ONGD) au Luxembourg, qui s'engage pour un monde équitable et solidaire. Le Cercle a comme mission de renforcer, fédérer et représenter ses 86 ONGD membres.
- **Le groupe de travail "Finance durable"** de la société civile s'engage pour un développement d'un secteur financier véritablement durable pour le Luxembourg (recherche sur les impacts du secteur financier sur le développement durable), tels que le changement climatique et les droits humains. Ce groupe de travail est formé par ASTM, Cercle de Coopération, Commission Justice et Paix, etika, Greenpeace et SOS Faim.
- **L'Initiative pour un devoir de vigilance s'engage au niveau national et de l'Union européenne pour la mise en œuvre des Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.** Cette plateforme est formée par Action Solidarité Tiers Monde, Aide à l'enfance en Inde et au Népal, Amnesty International Luxembourg, Association luxembourgeoise pour les Nations Unies, Caritas Luxembourg, Cercle de coopération des ONGD, Comité pour une Paix juste au Proche-Orient, Commission luxembourgeoise Paix et Justice, etika, Fairtrade Lëtzebuerg, FncttfeL - Landesverband, Frères des Hommes Luxembourg, Greenpeace Luxembourg, OGBL, OGBL Solidarité syndicale, Partage.lu et SOS Faim Luxembourg.

Parquet Général

A l'attention de Mme La Procureure Générale d'Etat
Cité judiciaire
Bâtiment CR
Plateau du St-Esprit
L-2080 Luxembourg

Luxembourg, le 25 octobre 2023

Ouverture d'un établissement de jeux illégal (Cosimo Social Club)

Madame La Procureure Générale d'Etat,

Nous faisons suite à l'e-mail qui vous a été envoyé par la Loterie Nationale le 12 juillet 2023 concernant les opérateurs de jeu illégaux ainsi qu'à un article publié le 3 octobre 2023 dans le journal L'Essentiel (en Annexe 1). Cet article a trait à l'ouverture du Cosimo Social Club sis Route de Longwy à Rodange par M. Olivier Bova. Cet établissement sera équipé de 25 machines à sous dans lesquelles il sera possible de miser de 50 cents à 5€ d'un seul coup.

Nous souhaiterions attirer votre attention sur le fait que l'ouverture d'un tel établissement de jeux, comme l'installation de machines de jeux par des opérateurs non autorisés, constitue une grave violation de la réglementation pénale et de la Loi du 20 avril 1977 relative à l'exploitation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives (ci-après la « Loi de 1977 ») à plusieurs titres :

- L'art. 1er de la Loi de 1977 interdit l'exploitation des jeux de hasard sauf pour les jeux et services de la Loterie Nationale. Même si M. Bova explique que les jeux qu'il propose dans son établissement reposent en partie sur l'adresse, il reconnaît que ces jeux reposent également sur le hasard en vue de l'attribution d'un gain ;
- L'art. 3 de la Loi de 1977 interdit l'installation dans des lieux publics de tout appareil dont le fonctionnement repose sur l'adresse ou le hasard et qui sont destinés à procurer un gain ou une consommation moyennant enjeu. L'établissement de jeu installé par M. Bova fonctionne, selon ses propres explications, comme un club de jeu privé, accessible grâce à un QR code de membre et à une identification vidéo. Même si ce lieu n'est pas librement accessible par le grand public, il remplit toutefois les critères d'un lieu ouvert au public tel que défini dans la Loi du 7 janvier 2022. Selon cette dernière, il n'est pas nécessaire qu'un lieu soit librement accessible pour être considéré comme ouvert au public mais il suffit que les personnes y soient admises moyennant une rétribution, une invitation ou une participation quelconque, comme c'est le cas du Cosimo Social Club ;



ŒUVRE

Nationale de Secours
Grande-Duchesse Charlotte



- L'art. 5 de la Loi de 1977 prévoit la possibilité d'établir des casinos et des établissements similaires, installés dans l'intérêt du tourisme pour la pratique de jeux de hasard, moyennant l'obtention préalable d'une décision du Conseil de Gouvernement, accordée après une enquête administrative. Dans l'article de L'Essentiel susmentionné, l'établissement de jeu est présenté comme un « petit casino » dont l'activité a été déclaré auprès du Ministère de la Justice et de la Police Judiciaire. A notre connaissance, ni le Conseil de Gouvernement ni le Ministère de la Justice n'ont délivré une quelconque autorisation pour l'ouverture et/ ou l'exploitation du Cosimo Social Club.

En plus de souligner l'illégalité flagrante de l'installation du Cosimo Social Club, nous souhaiterions attirer votre attention sur les dangers légaux et sociétaux que représentent non seulement l'installation d'un tel établissement de jeu mais également sa publicité dans un journal grand public. De plus, le discours de M. Bova entretient la confusion entre l'offre de jeu illégale (peu protectrice des joueurs) et l'offre de jeu légale (encadrée par des règles et des pratiques de jeu responsable) puisqu'il se présente comme un acteur légal et légitime. Selon ses dires, il ambitionne de devenir le « premier opérateur privé 100% légal du pays ». En plus d'exposer les joueurs à des risques d'addiction ou d'endettement, l'implantation de structures de jeux illégales sous forme de club privé ou de l'installation de machines de jeux favorise également le développement du banditisme, la circulation d'argent sale et le blanchiment sur notre territoire.

Face au déferlement de machines illégales et la multiplication des opérateurs de jeux illégaux sur le territoire luxembourgeois, la Loterie Nationale s'engage activement. Nous avons, entre autres actions, adressé une plainte contre la société GAMING ONE S.A. au Procureur d'Etat de Diekirch et une autre plainte contre la société EURO-DS S.A au Procureur d'Etat de Luxembourg le 28 juin 2023 (en Annexe 2). Pour rappel, GAMING ONE est la société qui loue les machines installées dans le local de Rodange, comme l'indique l'article de L'Essentiel cité précédemment. Malgré ces plaintes et tous les efforts déployés par la Loterie Nationale, de nouvelles machines de jeux illégales sont installées chaque jour sur le territoire luxembourgeois. La situation semble s'être significativement dégradée puisque des salles de jeux illégales s'ouvrent maintenant au grand jour et assurent leur propre publicité dans des journaux destinés au grand public.

Compte tenu du contexte actuel et suite à la publication de l'article susmentionné, nous souhaiterions nous entretenir avec vous afin de vous sensibiliser aux dangers légaux, sociétaux et fiscaux causés par la propagation des jeux illégaux au Luxembourg. A l'occasion de cet entretien, nous aimerions également connaître le statut des plaintes déposées par la Loterie Nationale.



ŒUVRE
Nationale de Secours
Grande-Duchesse Charlotte



Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples informations.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Procureure Générale d'Etat, l'expression de notre plus haute considération.

Une copie de la présente lettre sera transmise au Premier Ministre, à la Ministre de la Justice, à la Ministre des Finances ainsi qu'à M. Luc Frieden.

Léon Losch
Directeur Loterie Nationale

Henri Grethen
Membre du Conseil d'Administration et
Président du Comité Loterie Nationale

Annexe 1 – Article paru dans l'Essentiel le 3 octobre 2023

Annexe 2 – Copies des plaintes envoyées aux Parquet de Luxembourg et de Diekirch

Copie :

Madame Sam Tanson, Ministre de la Justice

Madame Yuricko Backes, Ministre des Finances

Monsieur Luc Frieden, formateur du nouveau gouvernement

Front | Économie | [Rodange va avoir son petit casino, avec 25 machines à sous](#)

Publié 3. octobre 2023, 09:00

SUD-OUEST DU LUXEMBOURG

Rodange va avoir son petit casino, avec 25 machines à sous

RODANGE – Conseiller spécialisé dans les jeux, Olivier Bova ouvre cette semaine une salle de machines à sous sur la route de Longwy. Reportage.



par
Mathieu Vacon



Menu

La Une Luxembourg Législatives 2023 Monde Économie People Sports Divertissement Lifestyle Rechercher...

Login

Avant d'entrer, pas de place au hasard. Caméra de surveillance, photo-portrait et QR Code de membre du club scanné. Une fois le sas sécurisé franchi, le hasard mais aussi l'adresse sont cette fois de mise. Ces deux notions «sont indispensables en

vue de l'attribution d'un gain. Il faut plus d'adresse que de hasard, mais il faut les deux», rappelle d'emblée Olivier Bova, à peine les portes du lieu franchies.

Le fondateur de la société de conseil spécialisée dans les jeux MSC Gaming ouvrira le Cosimo Social Club mercredi midi, route de Longwy, à Rodange. Sur place, 25 machines à sous, la plupart où l'on peut miser de 50 cents à 5 euros d'un coup. «Avec un billet de 50 euros, on doit pouvoir jouer autour d'une heure», entrevoit l'entrepreneur, qui prévoit aussi quelques animations pour égayer la salle d'une centaine de mètres carrés.

50 000 euros d'investissement

«Je voulais ouvrir ce local pour devenir le premier opérateur privé 100 % légal du pays», poursuit l'ancien avocat spécialisé, qui a mis tout en œuvre pour cela. «Les machines, expertisées, sont louées par Gaming 1, qui tire un pourcentage sur les revenus. Et j'ai déclaré l'exploitation de l'activité auprès du ministère de la Justice et de la Police judiciaire. Les serveurs informatiques des machines (NDLR: qui tracent les mouvements d'argent) sont à leur disposition, ainsi qu'à celle de l'administration fiscale».

Le patron dit avoir engagé 50 000 euros d'investissement, seul. Il a embauché quatre personnes, dont trois à mi-temps. «Si chaque machine engrange 25 euros de bénéfice en moyenne par jour, cela sera rentable», calcule-t-il.

«L'essentiel» sur WhatsApp





ŒUVRE

Nationale de Secours
Grande-Duchesse Charlotte



Parquet de Luxembourg
Monsieur le Procureur d'Etat
Bâtiment PL

Cité judiciaire
L-2080 Luxembourg

Leudelange, le 28 juin 2023

Dépôt de plainte contre la société EURO-DS S.A.

Monsieur le Procureur d'Etat,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur une infraction éventuelle à la loi pénale et à la réglementation des jeux de hasard et des paris sportifs applicables au Grand-Duché de Luxembourg commise par la société EURO-DS S.A. (numéro RCS B86373), ayant son siège social au 3 rue de l'Industrie L-3843 Schiffange. Lors de nos visites auprès des réseaux de distribution des jeux de la Loterie Nationale, nous avons constaté que des machines de paris sportifs et de jeux de hasard, qui n'ont pas été installées par nos soins, étaient pourtant placées dans les lieux suivants à côté de nos machines :

- Lucky Seven, sis 41 Avenue de la Gare à Luxembourg,
- Café Op der Plaz, sis 21 Place de l'Hôtel de Ville à Dudelange,
- Café New Lagune, sis 352 Route d'Esch à Belvaux.

Vous trouverez en annexe à la présente lettre, les photographies des machines de jeux installées aux adresses susmentionnées.

Une partie de l'objet social de la société EURO-DS S.A. tel que défini dans l'art.3 de ses statuts coordonnés est le suivant :

« La société a encore pour objet la fabrication, l'achat, la vente et la location de tous les jeux pour enfants et adultes, y compris les jeux électroniques, mécaniques et électromécaniques.

La société a également pour objet l'organisation l'achat, la vente et l'exploitation de loteries et jeux gratuits sans obligation d'achats.

La société a en outre pour objet la création, l'achat, la vente et l'exploitation de logiciels divers et autres, ainsi que la création, la vente, l'achat et l'exploitation de sites de jeux de hasards. »

Nous tenons à rappeler que, conformément aux dispositions de la Loi du 20 avril 1977 relative à l'exploitation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives, l'exploitation des jeux de hasard est interdite sauf pour les jeux et services de la Loterie Nationale. De plus, selon la même loi, l'exploitation de paris relatifs à des épreuves sportives est subordonnée à l'autorisation préalable du Ministre de la Justice.

A
JD



En outre, indépendamment des éléments plus précisément exposés ci-avant, nous aimerions attirer votre attention sur la véritable vague de machines illégales et la multiplication à la fois des opérateurs et des différents types de machines, sur le territoire luxembourgeois. Nous estimons qu'au moins 15 (quinze) différents opérateurs placent des machines illégales dans les cafés et restaurants au Luxembourg. Le schéma de fonctionnement et de rétribution peut varier énormément en fonction des sociétés ou personnes qui placent les machines. Cependant, selon les informations à notre disposition, l'exploitant des lieux où sont installées les machines de jeu toucherait environ 50 % du revenu brut des jeux qui correspond à la différence entre le montant des mises initiales engagées par les joueurs et le montant des gains reversés aux joueurs. Les autres 50% du revenu brut des jeux sont partagés entre l'installateur des machines et le fournisseur de la plateforme informatique. Le revenu brut des jeux résultant de ces machines illégales (soit environ 2000 machines au Luxembourg) est estimé par la Loterie Nationale à plus de 75 Millions € par an.

Compte tenu de ce qui précède, en application de l'article 4 point 11 de la loi du 22 mai 2009 telle que modifiée, en notre qualité de Conseil d'Administration de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, représentant autorisé de la Loterie Nationale, nous souhaitons porter plainte contre EURO-DS S.A. pour exercice d'une activité de jeux de hasard et de paris sportifs illégale.

Monsieur Léon Losch, Directeur de la Loterie Nationale reste à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires. Ses coordonnées sont les suivantes :

- Adresse email : leon.losch@loterie.lu
- Téléphone : 22 57 58 100

Dans l'attente des suites que vous donnerez à la présente lettre de plainte, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur d'Etat, l'expression de notre profond respect.

Œuvre Nationale de Secours
Grande-Duchesse Charlotte

Danièle Wagener
Présidente

Annexes :

1. Photographies des machines de jeux installées au Lucky Seven à Luxembourg,
2. Photographie des machines de jeux installées au Café Op der Plaz à Dudelange
3. Photographie des machines de jeux installées au Café New Lagune à Belvaux

Lucky Seven

41 av de la Gare

L-1611 Luxembourg

Jeutel Euro-DS



FREE DRINKS

LUCKY SEVEN



2



0

VIP SERVICE

Café Op der Plaz

21 place Hotel de Ville

L-3590 Dudelange

Jeutel Euro-DS
X-live



Jeutel Euro-DS

L-4451 Belvaux

352 route d'Esch

Café New Lagune



Parquet de Diekirch
Monsieur le Procureur d'Etat

4, Place Guillaume
L-9237 Diekirch

Leudelange, le 28 juin 2023

Dépôt de plainte contre la société GAMING ONE S.A.

Monsieur le Procureur d'Etat,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur une infraction éventuelle à la loi pénale et à la réglementation des jeux de hasard et des paris sportifs applicables au Grand-Duché de Luxembourg commise par la société GAMING ONE S.A. (numéro RCS B172624), ayant son siège social au 19 Op Der Haart L-9999 Wemperhardt. Lors de nos visites auprès des réseaux de distribution des jeux de la Loterie Nationale, nous avons constaté que des machines de paris sportifs et de jeux de hasard, qui n'ont pas été installées par nos soins, étaient pourtant placées, à côté de nos machines, notamment dans le Café Big Ben sis 86 Route de Luxembourg à Dudelange.

Vous trouverez en annexe à la présente lettre, une photographie des machines de jeux installées à l'adresse susmentionnée.

Une partie de l'objet social de la société GAMING ONE S.A. tel que défini dans l'art.5 de ses statuts coordonnés est le suivant :

« Elle a encore pour objet la programmation, la fabrication, la commercialisation et l'exploitation d'appareils de prise de paris sportifs sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, sous réserve de l'obtention ministérielle ad-hoc, conformément à la loi modifiée du 20 avril 1977 [...] et au Règlement Grand-Ducal modifié du 7 septembre 1987 concernant les paris relatifs aux épreuves sportives ».

A notre connaissance et pour votre information, l'autorisation ministérielle mentionnée dans l'objet social n'a, à la date de la présente lettre, pas été accordée.

Nous tenons à rappeler que, conformément aux dispositions de la Loi du 20 avril 1977 relative à l'exploitation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives, l'exploitation des jeux de hasard est interdite sauf pour les jeux et services de la Loterie Nationale. De plus, selon la même loi, l'exploitation de paris relatifs à des épreuves sportives est subordonnée à l'autorisation préalable du Ministre de la Justice.

En outre, indépendamment des éléments plus précisément exposés ci-avant, nous aimerions attirer votre attention sur la véritable vague de machines illégales et la multiplication à la fois des opérateurs et des différents types de machines, sur le territoire luxembourgeois. Nous estimons qu'au moins 15

K
SD

(quinze) différents opérateurs placent des machines illégales dans les cafés et restaurants au Luxembourg. Le schéma de fonctionnement et de rétribution peut varier énormément en fonction des sociétés ou personnes qui placent les machines. Cependant, selon les informations à notre disposition, l'exploitant des lieux où sont installées les machines de jeu toucherait environ 50 % du revenu brut des jeux qui correspond à la différence entre le montant des mises initiales engagées par les joueurs et le montant des gains reversés aux joueurs. Les autres 50% du revenu brut des jeux sont partagés entre l'installateur des machines et le fournisseur de la plateforme informatique. Le revenu brut des jeux résultant de ces machines illégales (soit environ 2000 machines au Luxembourg) est estimé par la Loterie Nationale à plus de 75 Millions € par an.

Compte tenu de ce qui précède, en application de l'article 4 point 11 de la loi du 22 mai 2009 telle que modifiée, en notre qualité de Conseil d'Administration de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, représentant autorisé de la Loterie Nationale, nous souhaitons porter plainte contre GAMING ONE S.A. pour exercice d'une activité de jeux de hasard et de paris sportifs illégale.

Monsieur Léon Losch, Directeur de la Loterie Nationale reste à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires. Ses coordonnées sont les suivantes :

- Adresse email : leon.losch@loterie.lu
- Téléphone : 22 57 58 100

Dans l'attente des suites que vous donnerez à la présente lettre de plainte, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur d'Etat, l'expression de notre profond respect.

Œuvre Nationale de Secours
Grande-Duchesse Charlotte



Danièle Wagener
Présidente

Annexe : Photographie des machines de jeux installées au Café Big Ben à Dudelange

Café Big Ben

86 route de Luxembourg

L-3515 Dudelange

Gaming One

